

Lettre aux réclamants au sujet des opioïdes concernant : les résolutions relatives aux opioïdes, la documentation sur la date de tombée et les cas du chapitre 11 concernant Endo

Nous sommes le conseiller juridique spécial du Comité officiel des réclamants au sujet des opioïdes (l'« OCC ») dans les cas de faillite du chapitre 11 (les « cas du chapitre 11 ») concernant Endo et ses débiteurs affiliés du chapitre 11 (collectivement, « Endo »). Au début des cas du chapitre 11, l'OCC a été désigné comme représentant fiduciaire pour les intérêts de tous les titulaires de réclamations découlant de dommages subis en raison des produits opioïdes et des pratiques d'Endo (collectivement les « réclamations concernant les opioïdes »). Nous écrivons cette lettre pour vous informer au sujet de renseignements concernant certains de vos droits dans les cas liés à la faillite d'Endo.

Si vous voulez présenter une réclamation contre Endo, vous devez remplir la documentation incluse et la retourner selon les directives fournies dans cette documentation. Les particuliers réclamant pour les opioïdes (comme défini ci-dessous) doivent présenter une Preuve de réclamation d'ici la date d'échéance du 7 juillet 2023 (cette date est également appelée « date de tombée »). Si vous négligez de présenter votre Preuve de réclamation en temps opportun et que vous n'obtenez pas le droit de la présenter après la date de tombée, vous ne pourrez probablement recevoir aucun produit des fiducies établies au profit des particuliers réclamant pour les opioïdes.

Endo a décidé de faire une vente aux enchères pour vendre la quasi-totalité de ses biens. Le 3 avril 2023, le tribunal du district Sud de New York (le « tribunal ») a inscrit une ordonnance qui a, entre autres, approuvé certaines procédures de soumission dans le cadre de cette vente aux enchères [ECF no 1765] (l'« Ordonnance sur les procédures de soumission »). En vertu de l'Ordonnance sur les procédures de soumission, Endo a également reçu l'autorisation de conclure une entente avec un acheteur éventuel de la quasi-totalité de ses biens, son « soumissionnaire-paravent » (ou premier) soumissionnaire (le « soumissionnaire-paravent »), qui a accepté d'acheter les biens à un prix déterminé si aucun autre soumissionnaire ne fait une offre.

Le soumissionnaire-paravent est le soumissionnaire gagnant (comme défini dans l'Ordonnance sur les procédures de soumission). Le soumissionnaire en question s'est entendu avec l'OCC (dans le cadre d'une résolution générale qui regroupe plusieurs différends), pour établir une fiducie volontaire (et certaines sous-fiducies volontaires) au profit des « particuliers réclamant pour les opioïdes », c'est à dire les particuliers actuels, (afin d'établir une distinction entre des entités publiques, comme des entités gouvernementales, des écoles publiques ou des tribus faisant valoir des réclamations concernant les opioïdes, pour lesquelles on propose un traitement distinct) (ladite fiducie étant une « fiducie d'intérêt privé pour les opioïdes »). Le soumissionnaire-paravent a accepté de financer la fiducie d'intérêt privé pour les opioïdes pour une somme de

119,2 millions de dollars (les « produits de la fiducie ») dans les deux années suivant la conclusion de la vente. En guise de remise, dans le cadre des conditions de la résolution, le soumissionnaire-paravent a également le droit de financer la fiducie d'intérêt privé pour les opioïdes avant la fin des deux années suivant la conclusion de la vente. Des détails supplémentaires sur la résolution entre le soumissionnaire-paravent et l'OCC sont accessibles sur le site Web établi par l'OCC (le « site Web de l'OCC »), à l'adresse <https://cases.ra.kroll.com/EndoOpioidClaimantInfo/>.

Advenant l'établissement de la fiducie d'intérêt privé pour les opioïdes, les droits permettant à chaque particulier réclamant pour les opioïdes d'obtenir des distributions seront assujettis aux « Protocoles de distribution par fiducie » qui stipulent les critères d'évaluation des réclamations et de distribution aux réclamants en question. Des Protocoles de distribution par fiducie distincts seront établis pour chaque catégorie de particulier réclamant pour les opioïdes, comme, par exemple, les victimes de dommages corporels (y compris les enfants ayant reçu un diagnostic du syndrome d'abstinence néonatale), les payeurs tiers, les hôpitaux et les médecins de salle d'urgence.

Il est important de savoir que, pour être admissible à une participation à la fiducie d'intérêt privé pour les opioïdes et pour recevoir les produits de la fiducie, tout particulier réclamant pour les opioïdes doit : (a) remplir un Formulaire de preuve de réclamation et le retourner avant la date de tombée, comme indiqué et stipulé dans le Formulaire de preuve de réclamation et dans la documentation ci-jointe sur Endo; et (b) en ce qui concerne tout réclamant qui retourne un Formulaire de preuve de réclamation, ledit réclamant doit à la fois (x) choisir volontairement de participer aux produits de la fiducie (y compris, si nécessaire, fournir des documents à l'appui et tout autre document requis par la fiducie d'intérêt privé pour les opioïdes ou pour la sous-fiducie qui s'applique au particulier réclamant pour les opioïdes), en remplissant le « Formulaire de participation » (le « Formulaire de participation ») en ligne ou en le retournant selon les instructions incluses dans le Formulaire de participation et (y) signer un Formulaire de libération volontaire (le « Formulaire de libération ») en ligne ou le retourner selon les instructions du Formulaire de libération. Les Formulaires de participation et les Formulaires de libération sont accessibles pour chaque particulier réclamant pour les opioïdes qui remplit un Formulaire de preuve de réclamation. Si un particulier réclamant pour les opioïdes signe un Formulaire de libération, ledit particulier acceptera de libérer certaines réclamations directes (le cas échéant) contre Endo et ses sociétés affiliées, le soumissionnaire-paravent, certains administrateurs et syndics de fiducie et de sous-fiducie et d'autres parties spécifiées, pour recevoir les produits de la fiducie provenant de la sous-fiducie applicable. La signature du Formulaire de libération ne libérera pas les réclamations contre, entre autres, McKinsey & Company, Inc., Arnold and Porter, LLP, ou l'un ou l'autre des distributeurs, fabricants (autres qu'Endo) ou pharmacies qui ont été nommés fréquemment comme des défendeurs dans l'un ou l'autre des litiges relatifs aux opioïdes à l'échelle de la nation. Il est important de savoir qu'un particulier réclamant pour les opioïdes doit *à la fois* soumettre un Formulaire de participation afin de participer à la fiducie d'intérêt privé pour les opioïdes *et* signer le Formulaire de libération pour être admissible à la réception de tout produit de la fiducie.

Après leur mise au point, les Protocoles de distribution par fiducie, les conventions relatives à la fiducie, les Formulaires de participation et le Formulaire de libération seront rendus disponibles entre autres sur le site Web de l'OCC. Ce site inclut également des informations sur d'autres problèmes concernant les cas du chapitre 11. Comme indiqué ci-dessus, le site Web de l'OCC est accessible à l'adresse <https://cases.ra.kroll.com/EndoOpioidClaimantInfo/>. Le site Web de l'OCC inclura également des informations avant la date de tombée, pour indiquer l'attribution des produits de la fiducie parmi les différentes catégories de particuliers réclamant pour les opioïdes.

Enfin, veuillez noter que le soumissionnaire-paravent ne sera pas nécessairement le soumissionnaire gagnant, et que toute désignation du soumissionnaire-paravent comme soumissionnaire gagnant reste assujettie à l'approbation ultime du tribunal, lors d'une audience future concernant la vente proposée. Si le soumissionnaire-paravent n'est pas le soumissionnaire gagnant, il n'est pas assuré que des fiducies d'intérêt privé pour les opioïdes et d'autres sous fiducies soient établies, ou que les produits de la fiducie (ou toute autre considération) seront mis à disposition des particuliers réclamant pour les opioïdes.

Si vous avez des questions au sujet des informations contenues dans cette lettre, ou sur les cas du chapitre 11, veuillez communiquer avec nous à l'adresse de courriel : EndoCreditorInfo@akingump.com. Nous vous invitons également à cocher la case de la question six (6) dans votre Formulaire de preuve de réclamation (et d'indiquer votre adresse de courriel ou celle de votre conseiller juridique) ce qui nous permettra de continuer à correspondre par courriel avec vous (ou avec votre conseiller juridique). Cela nous aidera également à vous envoyer (ou à votre conseiller juridique) le Formulaire de participation et le Formulaire de libération en temps opportun, si vous remplissez en temps opportun un Formulaire de preuve de réclamation. Enfin, veuillez noter que l'OCC représente les intérêts de tous les particuliers existants réclamant pour les opioïdes *en tant que groupe*, et que nous ne pouvons pas représenter *sur une base individuelle* un particulier réclamant pour les opioïdes. Merci.

AKIN GUMP STRAUSS HAUER & FELD LLP

Arik Preis (apreis@akingump.com)
Kate Doorley (kdoorley@akingump.com) Theodore
James Salwen (jsalwen@akingump.com) Brooks
Barker (bbarker@akingump.com)